Article I : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la société FRAICH'ENVIE (ci-après désignée « la société FRAICH'ENVIE ») procède à la vente et à la livraison des produits commandés (ci-après désignés « les Produits «) par les clients (ci-après désignés « le(s) Client(s) »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserves, à toute vente de Produits de la société FRAICH'ENVIE auprès du Client. Elles sont indissociables des tarifs en vigueur des Produits.

En conséquence, le fait de passer commande de Produits auprès de la société FRAICH'ENVIE, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toutes autres conditions émanant du Client, sous réserve qu'elles ne soient pas en contradiction avec les présentes, ne seront valables que si elles ont été acceptées par la société FRAICH'ENVIE, de manière préalable et expresse.

Le fait pour la société FRAICH'ENVIE de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes CGV, ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites conditions, ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Article 2 : Commandes de Produits - Prix - Paiement

Le Client effectue sa commande de Produits selon les modalités acceptées par la société FRAICH'ENVIE. Le montant minimum de commande est de 40 € HT.

Les prix des Produits sont ceux du Marché au jour de leur commande par le Client, de sorte qu'ils sont fermes et définitifs à cette date., Ils s'entendent hors taxes et hors de frais de livraison.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux indicateurs auxquels il doit être fait référence dans les CGV, la société FRAICH'ENVIE prend en compte les indicateurs pertinents ci-après mentionnés pour l'achat des Produits :

- Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) - Indice mensuel général
- Indice mensuel des prix agricoles à la production (IPPAP) - Indice Fruits et Légumes frais

La société FRAICH'ENVIE se fonde sur ces indicateurs pour élaborer ses tarifs. Ces indicateurs sont essentiels dans la détermination du prix, en particulier au regard des Produits. En cas d'une variation significative d'un ou plusieurs des indicateurs pertinents précités, la société FRAICH'ENVIE se réserve le droit de faire évoluer le prix des Produits.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-1-1, I, 3° du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente faisant état d'une évolution tarifaire significative par rapport à l'année précédente, la société FRAICH'ENVIE fera appel à un tiers indépendant, à ses propres frais, chargé de certifier au terme de la négociation avec le Client, que celle-ci n'a pas porté sur la part de cette évolution qui résulte de celle du prix des matières premières agricoles ou des produits transformés composés de plus de 50 % de matières premières agricoles entrant dans la composition des produits.

La facturation des Produits commandés est augmentée des taxes en vigueur, des frais de livraison le cas échéant applicables, et d'une contribution au titre de la participation aux investissements en faveur du Développement Durable. Toute commande de Produits inférieure à 100 € HT entraine sauf accord contraire la facturation d'un forfait de livraison de 15 € HT.

Sauf disposition contraire, les factures de la société FRAICH'ENVIE sont payables au siège social de la

société qui en est l'émettrice dans un délai maximum de trente jours après la fin de la décade de livraison, selon les moyens de paiement acceptés par cette dernière. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. La société FRAICH'ENVIE se réserve la faculté de recourir à la méthode du paiement contreremboursement et de subordonner l'acceptation et/ou l'exécution de toute commande à la fourniture préalable par le Client de garanties financières satisfaisantes (acompte, paiement comptant). En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées par le Client acceptées dans les quinze jours de leur expédition. Les billets à ordre (BAO) doivent être reçus par la société FRAICH'ENVIE au plus tard quinze jours avant la date d'échéance prévue de la facture concernée

Tout retard ou défaut de paiement par le Client à l'échéance fixée entraînera de plein droit et sans formalité, (i) l'application sur les sommes restant dues et jusqu'à leur complet paiement, d'un intérêt de retard, égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, (ii) le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement si les frais de recouvrement sont inférieurs à cette somme, et au delà de cette somme, d'un montant égal aux sommes effectivement engagées par la société FRAICH'ENVIE pour obtenir le règlement de la somme non-payée.

Le retard ou le défaut de paiement total ou partiel du Client entraînera en outre la possibilité de plein droit et sans formalité pour la société FRAICH'ENVIE, (i) de suspendre immédiatement la commande concernée ainsi que toute commande de Produits en cours du Client jusqu'au complet paiement des sommes sollicitées, (ii) de rendre de plein droit exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client à la société FRAICH'ENVIE à quelque titre que ce soit. La société FRAICH'ENVIE pourra par ailleurs après l'envoi une mise en demeure restée sans effet passé un délai de 48 heures, résoudre la commande concernée et le contrat qui en est issu au titre des présentes Conditions Générales mais aussi tous les contrats précédents ou en cours même si leur date de paiement n'est pas échue. Enfin, dans le cas où le défaut de paiement du Client obligerait la société FRAICH'ENVIE à engager des actions de recouvrement, celui-ci pourra de plein droit solliciter du Client une indemnité de 15 % applicable sur les sommes impayées à titre de clause pénale.

Article 3: Livraison

La livraison des Produits est réalisée au lieu et selon les modalités convenues lors de leur commande par le Client. Les délais de livraisons mentionnés par la société FRAICH'ENVIE ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne peut en aucun cas donner lieu à annulation de sa commande par le Client ou le paiement de pénalité de retard, d'une quelconque indemnité, ou de dommages et intérêts. Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus pour tout évènement indépendant du contrôle de la société FRAICH'ENVIE et ayant pour conséquence de retarder la livraison des Produits, notamment un cas de force majeure tel que défini à l'article VI ci-après. En tout état de cause, le Client ne pourra pas protester contre un quelconque retard d'exécution dans le cas où il ne serait pas à jour de ses obligations envers la société FRAICH'ENVIE, notamment au titre de ses paiements. Sauf accord contraire, tous les Produits de la société FRAICH'ENVIE sont livrés et doivent être agréés « gare de départ ».. Les marchandises livrées sur palettes donnent lieu à échanges de palettes.

Article 4: Réclamation / Retour des Produits / Responsabilité

La société FRAICH'ENVIE s'engage à fournir au Client des Produits conformes à ceux commandés par le Client, dans la limite des stocks disponibles, et de la propre exécution de leurs obligations par les soustraitants, fournisseurs et autres tiers auxquels il a recours dans le cadre de la fourniture des Produits. En cas de défaut de disponibilité des Produits, la société FRAICH'ENVIE s'engage à en informer au plus vite le Client et lui proposer, un nouveau délai de fourniture des Produits concernés.

A la réception des Produits, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité. Toute réserve ou contestation relative à la conformité des Produits doit être portée et détaillée sur le bordereau du transporteur ou le bon de livraison, et être confirmée au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à la société FRAICH'ENVIE, dans un délai de 12 h à compter de leur livraison . A défaut du respect de ces conditions, les Produits seront réputés conformes et la responsabilité de la société FRAICH'ENVIE ne pourra être mise en cause. La société FRAICH'ENVIE devra être en mesure de vérifier l'existence des défauts et anomalies invoqués.

En cas de non-conformité avérée, les Produits non-conformes (y compris les quantités livrées en sus de celles commandées) devront être retournés par le Client et sous réserve de l'accord exprès de la société FRAICH'ENVIE, et ces derniers seront remplacés par des produits similaires ou feront l'objet d'un avoir à titre de remboursement, à l'exclusion en tout état de cause de tous dommages et intérêts, clause pénale ou autres indemnités. Les produits similaires, c'est à dire substituables à ceux commandés, sont ceux de même qualité et satisfaisant les caractéristiques convenues lors de la commande du Client. Aucun retour de Produits ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit de la société FRAICH'ENVIE.

D'une façon générale, la responsabilité de la société FRAICH'ENVIE ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée par le Client et qui lui serait imputable. Dans l'hypothèse où la responsabilité de la société FRAICH'ENVIE serait engagée, et sauf stipulation particulière ou disposition légale impérative contraire, la société FRAICH'ENVIE sera uniquement responsable des dommages matériels, prévisibles et directs subis par le Client, à concurrence d'un montant égal aux sommes effectivement perçues par la société FRAICH'ENVIE au titre des Produits objet de la réclamation. La société FRAICH'ENVIE ne répondra pas des éventuels dommages immatériels et/ou indirects du Client, tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers et/ou les préjudices commerciaux consécutifs ou non à l'acquisition ou la revente des Produits par le Client.

Article 5 : Réserve de propriété / Transfert des risques La société FRAICH'ENVIE conserve l'entière propriété des Produits jusqu'au paiement intégral de leur prix et de leurs accessoires par le Client. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la simple remise d'un titre constituant une obligation de payer, telle que la remise de traite ou autre. Nonobstant cette réserve de propriété, le Client est néanmoins autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son activité à revendre les Produits non encore intégralement payés. Dans ce cas, les droits de la société FRAICH'ENVIE au titre de cette réserve de propriété seront, de plein droit, transférés sur le prix de revente des Produits par le Client, ce prix se subrogeant ainsi aux Produits en tant que tels.

En tout état de cause, malgré l'application de cette clause de réserve de propriété, le transfert des risques liés aux Produits fournis a toujours lieu au moment de leur délivrance entre les mains du Client, de ses subrogés, ou de tout tiers désigné par ses soins.

Article 6 : Force majeure

La responsabilité de la société FRAICH'ENVIE ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de la survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de la société FRAICH'ENVIE, les événements

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024

indépendants de sa volonté et qu'il ne peut raisonnablement être tenu de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations. Il en sera notamment ainsi, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, explosion, actes de vandalisme, émeutes, épidémies, pandémies, mouvements populaires, actes de terrorisme, bris de machine, incendie, tempête, dégâts des eaux, grève, lock-out, actes de gouvernement, embargo, pénurie de matières premières, interruption ou retard dans les transports, mesures administratives de confinement, modifications de la réglementation applicable aux présentes conditions générales ou aux Produits, ayant une incidence pour l'activité de la société FRAICH'ENVIE, ses fournisseurs et/ou ses prestataires.

Article 7 : Clause attributive de juridiction

Tous les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales de Vente et aux engagements qu'elles régissent seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Tours.